

Séance du 27 juin 2024

Délibération 2024-16 CA

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Rapport social unique 2022

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 27 juin 2024, salle des conseils du bâtiment Ronzier sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,
Vu l'avis du comité social d'administration du 20 juin 2024 ;

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Rodolphe Urbaniak, cellule d'aide au pilotage qui présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le rapport social unique 2022.

**Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 4 juillet 2024

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba





RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

ÉDITO du Président



“ Le Rapport Social Unique a pris, dès 2020, la suite du Bilan Social en application de la loi de la fonction publique du 06 Août 2019.

Il intègre de nouveaux indicateurs, pour alimenter le dialogue avec les représentants des personnels et a pour vocation de regrouper en un seul document trois rapports désormais obligatoires : le bilan social, le rapport de situation en matière de parité hommes-femmes ainsi que le rapport sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est un document de référence proposant une vision globale et détaillée des ressources humaines de notre établissement qui en font la richesse.

Il rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion qui permettent de formaliser la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Construit selon les normes réglementaires, il constitue un précieux outil d'informations et de pilotage à destination de tous les acteurs de la communauté universitaire.

En 2022, l'Université Polytechnique Hauts-de-France a poursuivi sa stratégie de développement et de structuration depuis sa transformation, en septembre 2019, en Etablissement Public Expérimental (EPE), conformément aux dispositions de l'ordonnance du 12 décembre 2018. L'Université Polytechnique Hauts-de-France a su forger une identité singulière en plaçant notamment sa responsabilité sociale et sociétale au cœur de ses préoccupations.

Ce rapport a été élaboré grâce au travail de nombreuses directions et services et je les en remercie. Je tiens également à saluer l'engagement de l'ensemble des personnels qui œuvrent quotidiennement aux missions de Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et s'impliquent avec détermination dans les domaines de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport social unique de l'Université Polytechnique Hauts-de-France. ”

Abdelhakim ARTIBA
Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

SOMMAIRE

P.04

LES PERSONNELS

- P. 05 Le plafond d'emplois
- P. 05 Les personnels
- P. 07 Les personnels en situation de handicap
- P. 08 Les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire
- P. 10 Les BIATSS

P.12

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

- P. 13 Les entrées
- P. 14 Les sorties
- P. 16 Les avancements

P.18

LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

- P. 19 La masse salariale
- P. 20 Le total des rémunérations brutes
- P. 21 Les remboursements des transports

P.22

LE TEMPS DE TRAVAIL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- P. 23 La durée de travail
- P. 25 Le télétravail
- P. 26 Le Compte Épargne Temps (CET)
- P. 27 Les absences

P.30

LA SANTÉ, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- P. 31 Le nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles... reconnus imputables au service
- P. 32 La santé au travail
- P. 33 La sécurité au travail

P.36

ACTION SOCIALE

- P. 37 Exécution N-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestations et de dépenses

P.38

DIALOGUE SOCIAL

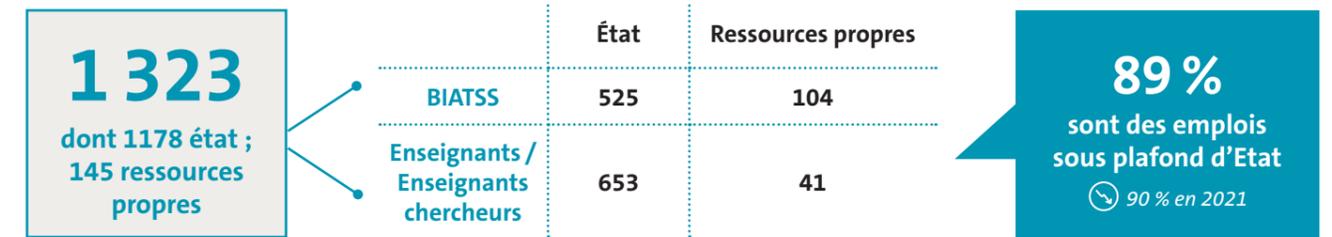
- P. 39 Le nombre de représentants du personnel
- P. 39 Le nombre de réunions des instances au cours de l'année
- P. 39 Le nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève



Comparaisons données nationales : source MESR-DGRH ; #data-ESR

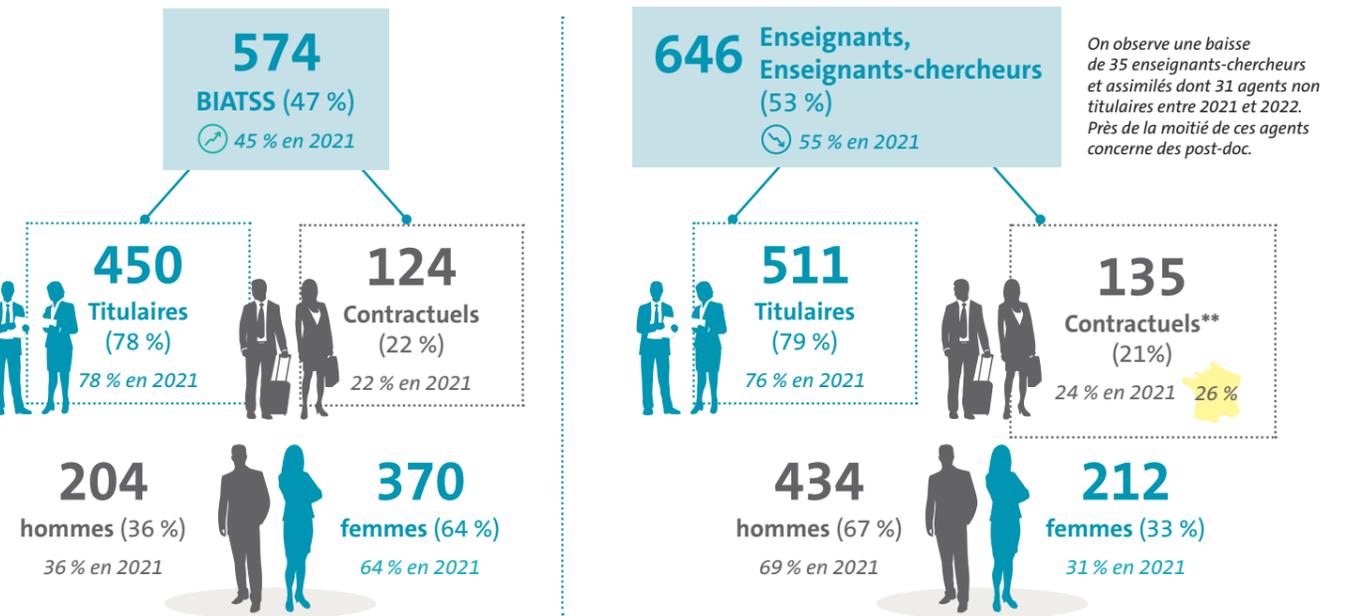
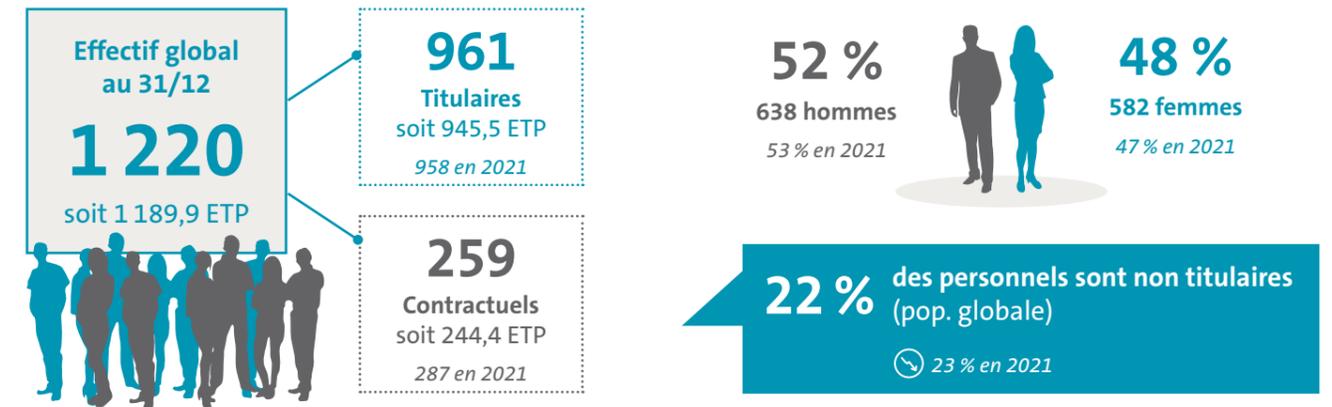
Les données ne tiennent pas compte de l'École Supérieure d'Art & de Communication de Cambrai (ESAC)

LE PLAFOND D'EMPLOIS (AU 31/12/2022)



LES PERSONNELS (EFFECTIFS GÉRÉS*)

Rappel 2021 : 1254 personnels



* (Non compris les emplois « saisonniers » liés aux activités de l'établissement telles que les surveillances au cours des sessions d'examens, les jurys d'examens et de concours et les personnels dits « hébergés » ; les effectifs gérés comprennent toutes les positions administratives : affectés dans l'administration, congé parental, délégation, détachements entrants et sortants, disponibilité, congé sans rémunération, mise à disposition sortante et congé longue durée.)

Le plafond d'emplois se distingue des effectifs. Il est exprimé en ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé).

NATURE DES EMPLOIS :

- > **Plafond des emplois État** : ensemble des emplois financés en tout ou partie par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents titulaires et non titulaires.
- > **Plafond des emplois sur ressources propres** : ensemble des emplois non financés par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents en CDD ou CDI.

** y compris les contrats doctoraux et les post-docs

1. LES PERSONNELS



LES EFFECTIFS SELON LEUR POSITION ADMINISTRATIVE

		2022			Rappel 2021		
		Enseignants et assimilés	BIATSS	Total général	Enseignants et assimilés	BIATSS	Total général
EFFECTIFS EN FONCTION	Affectés	625	501	1126	657	500	1157
	Détachements entrants / Entrants-sortants	0	19	19	0	15	15
	MAD gratuite	0	38	38	2	37	39
	Position normale d'activité entrante	0	1	1	0	1	1
Total en fonction		625	559	1184	659	553	1212
EFFECTIFS GÉRÉS	Congé longue durée	1	6	7	2	7	9
	Congé parental	0	1	1	0	0	0
	Congé sans rémunération	0	0	0	1	1	2
	Délégation	5	0	5	4	0	4
	Détachement sortant	4	3	7	4	6	10
	MAD sortante	0	0	0	0	0	0
	Disponibilités	11	4	15	11	5	16
	Position normale d'activité sortante	0	1	1	0	1	1
Total gérés		21	15	36	22	20	42
TOTAL GÉNÉRAL		646	574	1220	681	573	1254

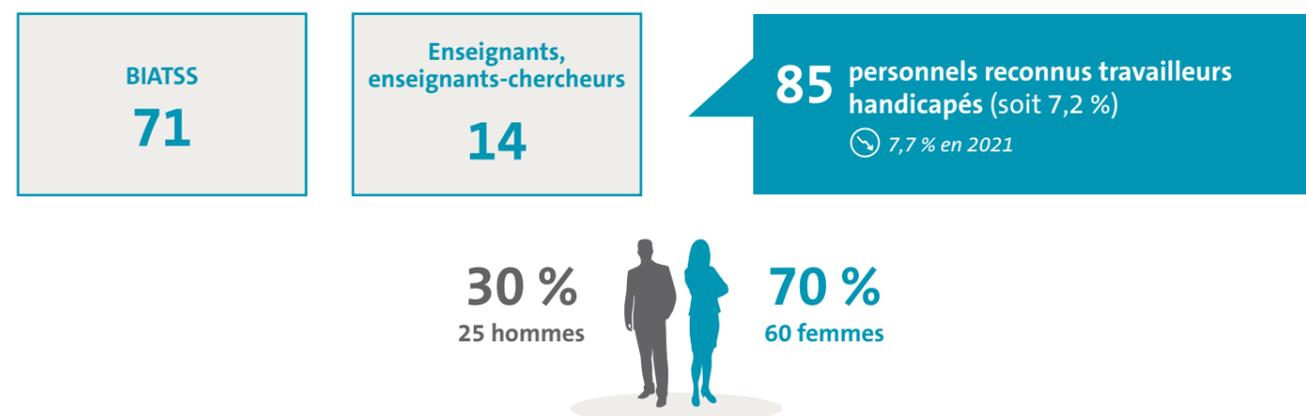
LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

NOMBRE D'AGENTS	20 ans >	30 ans >	40 ans >	50 ans >	60 ans >	60 ans et +
Enseignants chercheurs et assimilés	73	85	101	162		76
Enseignants du 2 nd degré	4	13	22	81		29
Personnel administratif, technique et de service	34	70	93	170		55
Personnel AENES dont médico-social	5	18	30	44		14
Personnel des bibliothèques et des musées	3	10	10	16		2

33,3 % de la population totale (TIT + NON TIT) a 55 ans et plus (406 agents). 🔄 33,4% en 2021

Chez les Es-EC et BIATSS, titulaires, 41 % ont 55 ans +
Chez les Es-EC titulaires, 45 % ont 55 ans +

LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP



L'ÂGE MOYEN DES EFFECTIFS :

• PAR GENRE :

48 hommes
47 femmes



• PAR CATÉGORIE :

A 50 ans
B 47 ans
C 49 ans

L'ÂGE MÉDIAN DES EFFECTIFS :

• PAR GENRE :

51 hommes
49 femmes



• PAR CATÉGORIE :

A 52
B 49
C 51

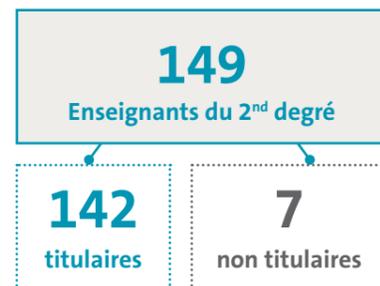
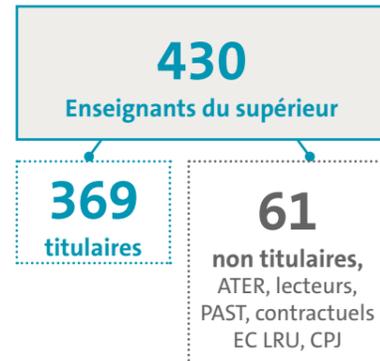
Âge moyen : moyenne de l'âge des agents

Âge médian : âge qui divise les agents en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune et l'autre moitié est plus âgée.

Tout employeur de 20 salariés et plus doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

LES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Titulaires		Rappel 2021	
Professeurs des universités	114	TOTAL TITULAIRES	113
Maîtres de conférences	255	511	260
Enseignants du 2 nd degré	142	515 en 2021	142
Non Titulaires		Rappel 2021	
ATER	16		15
ATER mi-temps	14		18
Contractuels enseignants chercheurs LRU	7		14
Enseignants 2 nd degré	7	TOTAL NON TITULAIRES	7
Associés MCF	9	135	14
Doctorants avec enseignement	28	165 en 2021	29
Doctorants sans enseignement	31		34
Post doc	8		24
Lecteurs	12		10
Chaire professeur junior	3		-



434 hommes (67%)

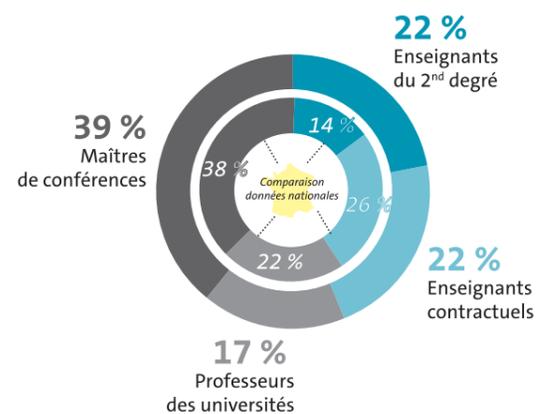
212 femmes (33%)

646 enseignants, enseignants-chercheurs

18% de femmes parmi les professeurs des universités

30% de femmes parmi les personnels enseignants titulaires

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS EN FONCTION PAR CATÉGORIE :

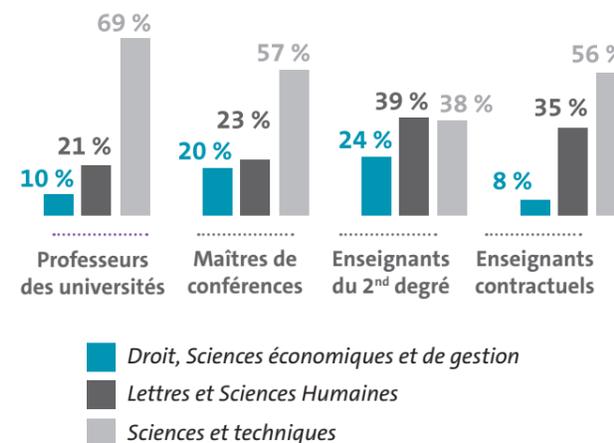


RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (TITULAIRES + CONTRACTUELS) PAR STRUCTURE :

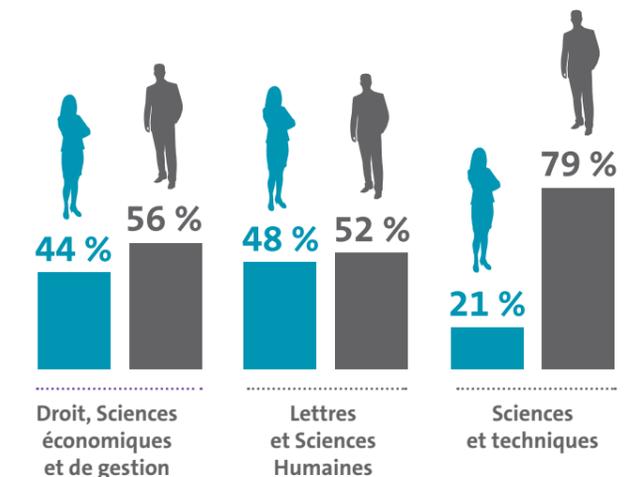
STRUCTURE	INSA Hauts-de-France	ISH	IUT	Service des Sports	Unités de recherche	Université polytechnique Hauts-de-France*	TOTAL GÉNÉRAL
Féminin	69	62	46	0	28	7	212
Masculin	200	91	89	1	39	14	434
TOTAL GÉNÉRAL	269	153	135	1	67	21	646

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN FONCTION (TITULAIRES + CONTRACTUELS) PAR GRANDE DISCIPLINE :

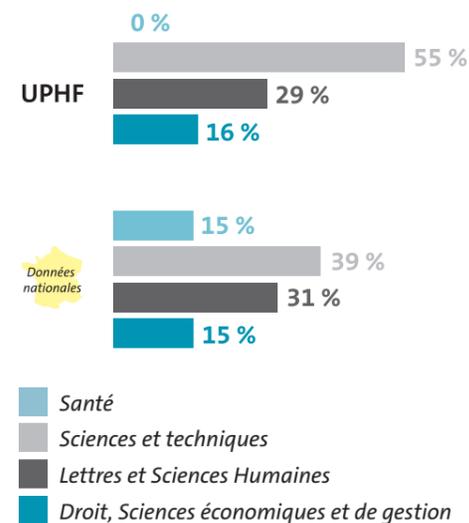
• RÉPARTITION UPHF PAR GRANDE DISCIPLINE ET CATÉGORIE



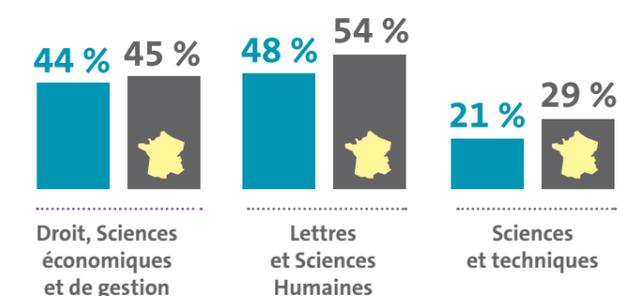
• RÉPARTITION UPHF HOMMES / FEMMES PAR GRANDE DISCIPLINE



• RÉPARTITION UPHF PAR GRANDE DISCIPLINE ET COMPARAISON NATIONALE

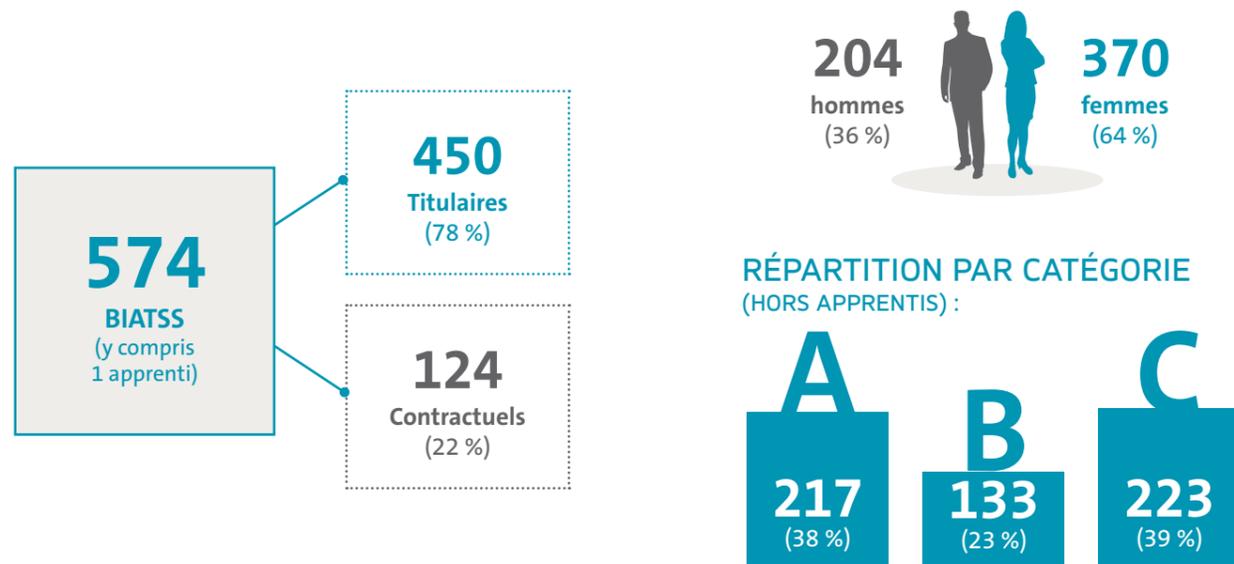


• RÉPARTITION DES FEMMES PAR GRANDE DISCIPLINE ET COMPARAISON NATIONALE



(Source : MENJ - MESR - DGRH 2021-2022)

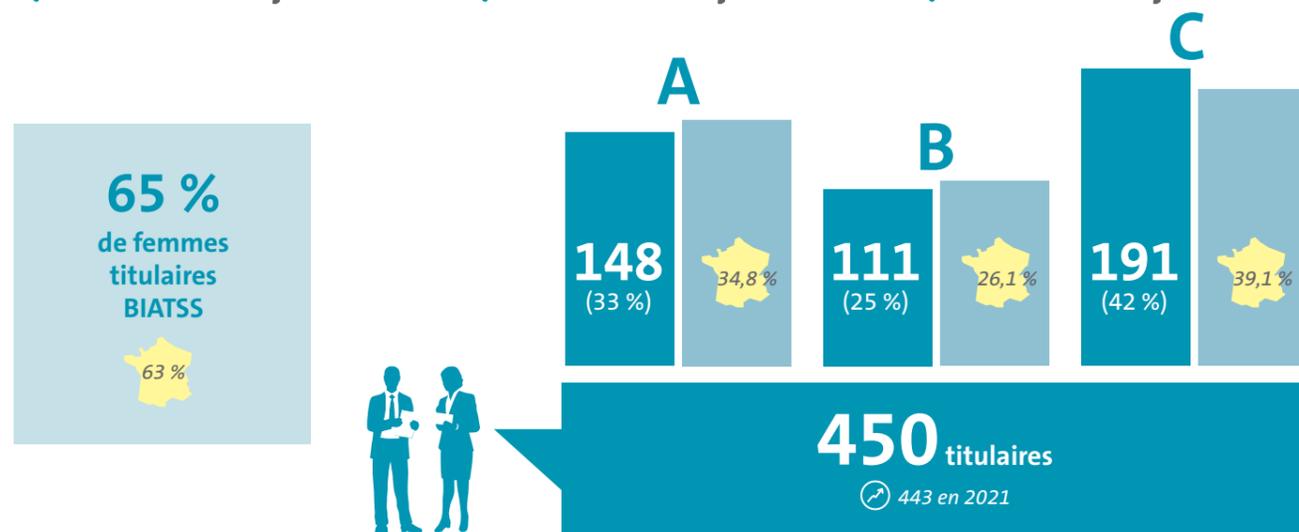
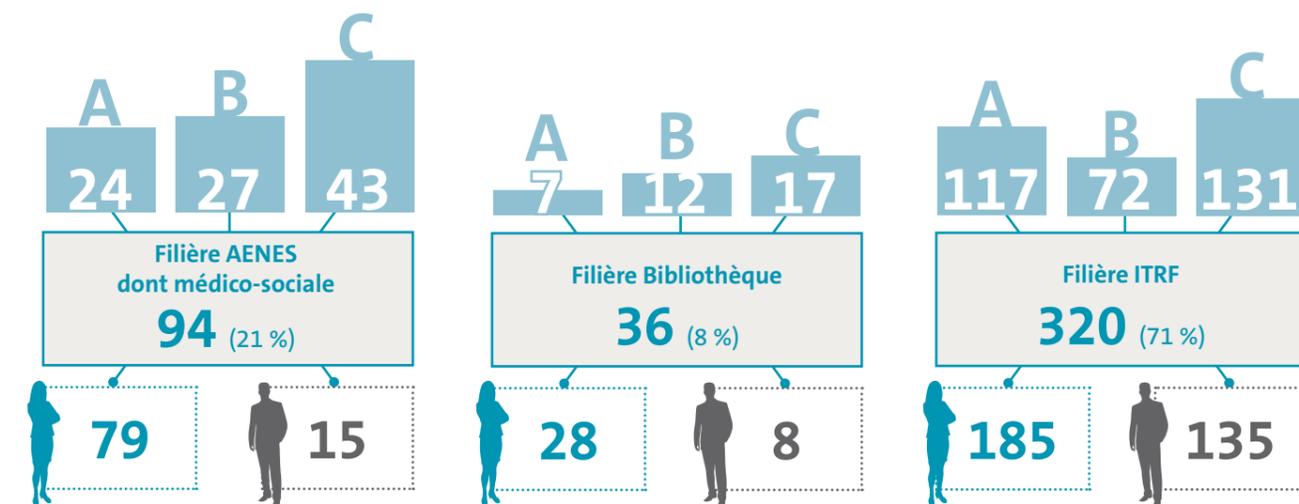
LES BIATSS



RÉPARTITION DES PERSONNELS (TITULAIRES + CONTRACTUELS) PAR STRUCTURE :

STRUCTURE	Centre de santé	Composantes de formation + INSA	Composantes de recherche	Services communs	Services généraux	Université polytechnique des Hauts-de-France*	TOTAL GÉNÉRAL
NOMBRE D'AGENTS							
Féminin	6	127	32	34	158	13	370
Masculin	1	43	46	15	97	2	204
TOTAL GÉNÉRAL	7	170	78	49	255	15	574

RÉPARTITION DES PERSONNELS TITULAIRES PAR FILIÈRE :



*Les UPHF correspondent aux apprentis ainsi qu'aux agents qui ne sont plus physiquement dans l'établissement mais toujours gérés par l'établissement (détachements, CLD...).

Les personnels de l'Université sont répartis en deux catégories :

- Les enseignants et enseignants-chercheurs qui sont regroupés dans ce rapport sous le terme générique d'enseignants
- Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, BIATSS.

Parmi ces deux populations, on distingue :

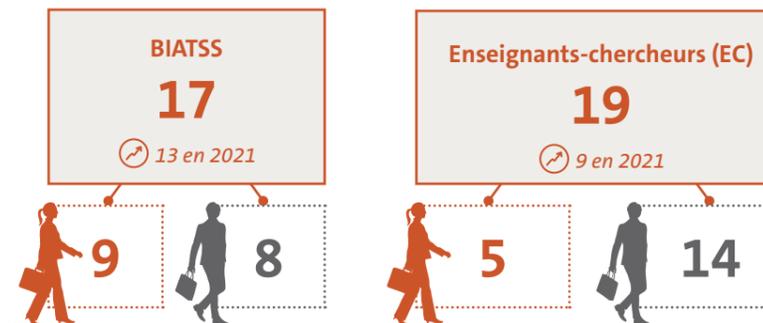
- Les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique
- Les agents contractuels (en CDD et CDI)

2. LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS



LES ENTRÉES

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES RECRUTÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2022 :



PAR TYPE DE RECRUTEMENT :



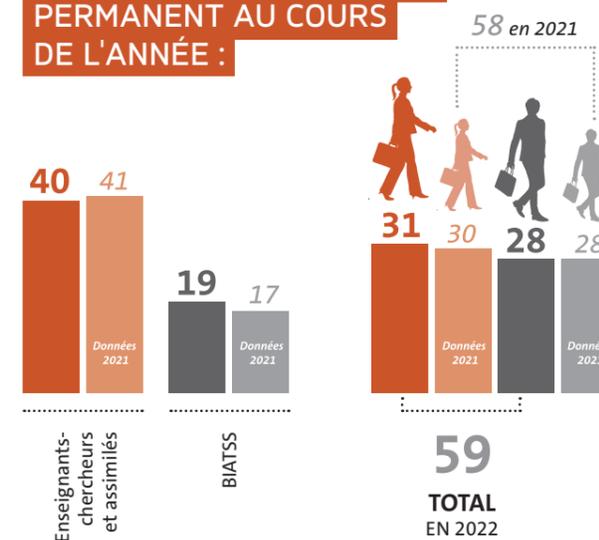
	A	B	C
BIATSS	2	4	3
Enseignants	19	-	-

	A	B	C
BIATSS	-	1	2

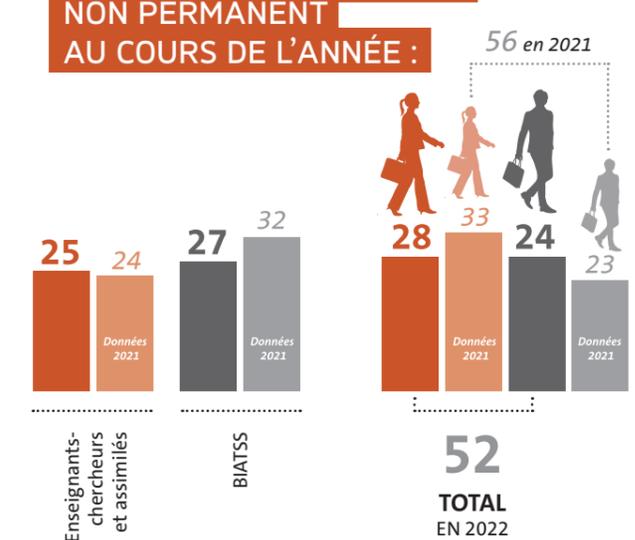
	A	B	C
BIATSS	4	-	1

* Ne sont pas pris en compte les recrutements sur liste d'aptitude

NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS SUR UN EMPLOI PERMANENT AU COURS DE L'ANNÉE :



NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT AU COURS DE L'ANNÉE :



Emploi permanent : recrutement d'agents titulaires, contractuels pour répondre à l'activité courante de l'établissement (plafond d'emploi P1)

Emploi non permanent : recrutement d'agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier. Exemple : contrat sur projet (plafond d'emploi P2)

LES SORTIES

NOMBRE DE SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT PAR MOTIF (BIATSS + EC/ES) :

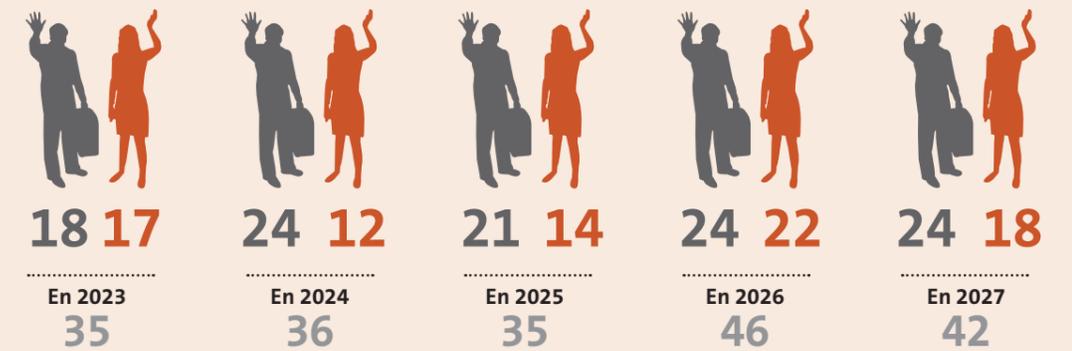


81 % des départs d'enseignants, enseignants-chercheurs concernent des non titulaires.
78 % en 2021

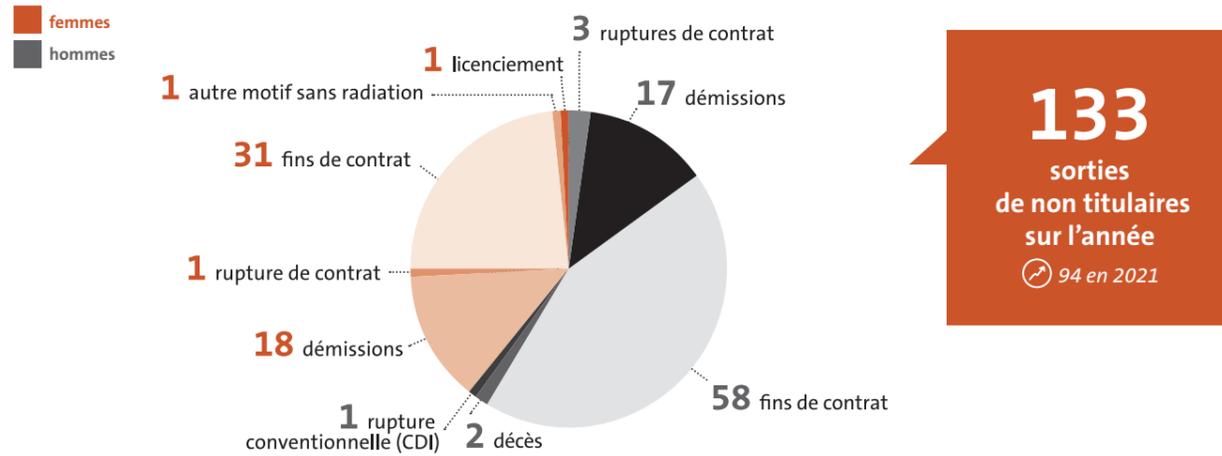
LES DÉPARTS À LA RETRAITE DÉCLARÉS EN 2022 :



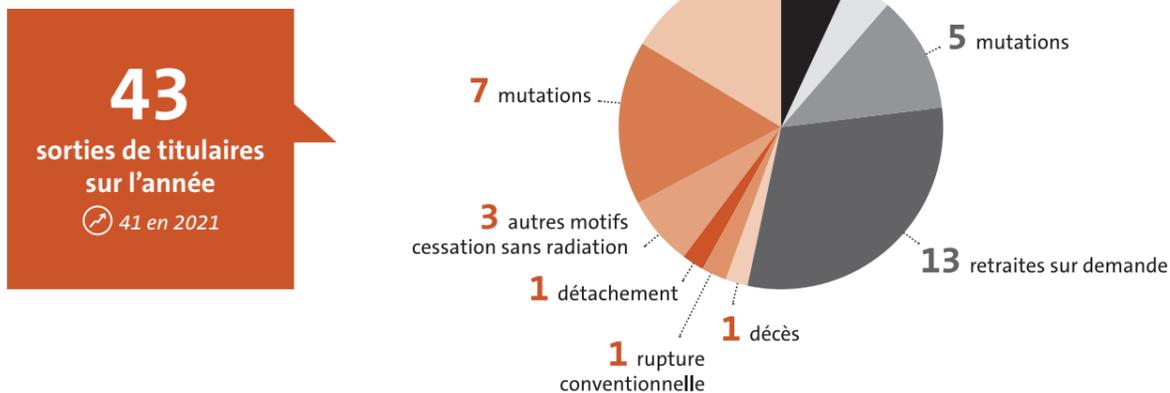
LES PRÉVISIONS DE DÉPARTS À LA RETRAITE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES (ÂGE DE DÉPART À 62 ANS)



NON TITULAIRES



TITULAIRES

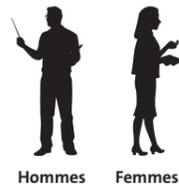


* Les sorties sont calculées en fonction du nombre d'agents en fonction au 31/12 de l'année N-1 qui ne sont plus au 31/12 de l'année N.

LES AVANCEMENTS

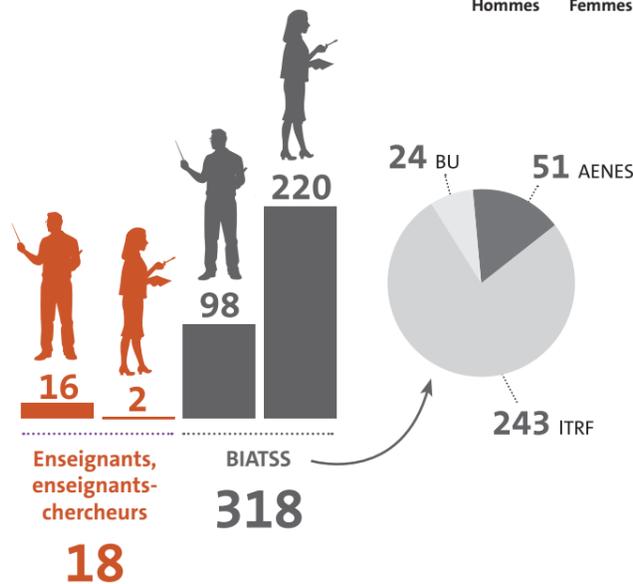
NOMBRE DE PROMOUVABLES :

• PAR CORPS



Enseignants, enseignants-chercheurs (repyramidage)

MCF CN	4	TOTAL ENSEIGNANTS 18
MCF HC	14	
BIATSS (liste d'aptitude)		
IGR	62	TOTAL BIATSS 318
IGE	10	
ASI	53	
Techniciens	118	
AAE	17	
SAENES	34	
Conservateur	3	
Bibliothécaire	8	
BIBAS	13	

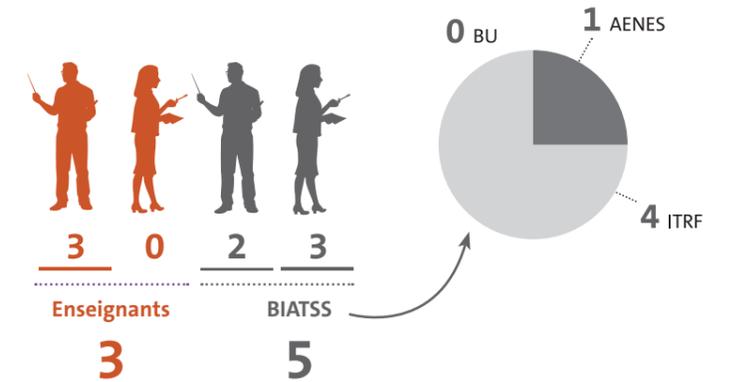


NOMBRE DE PROMUS :

• PAR CORPS

Enseignants, enseignants-chercheurs (repyramidage)

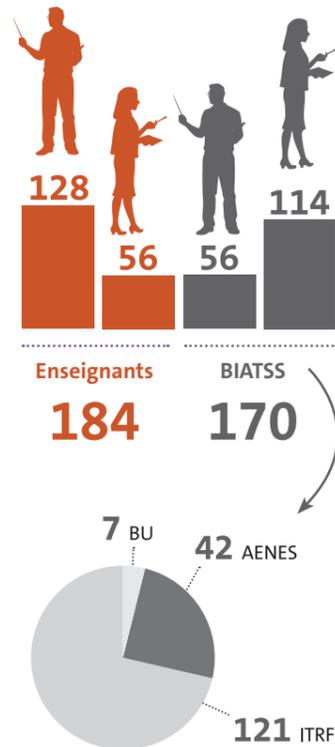
MCF CN	1	TOTAL ENSEIGNANTS 3
MCF HC	2	
BIATSS (liste d'aptitude)		
IGR	0	TOTAL BIATSS 5
IGE	1	
ASI	1	
Techniciens	2	
AAE	0	
SAENES	1	
Conservateur	0	
Bibliothécaire	0	
BIBAS	0	



• PAR GRADE

Enseignants, enseignants-chercheurs

Professeur certifié HC	4	TOTAL ENSEIGNANTS 48
Professeur certifié CE	6	
Professeur certifié échelon spécial	4	
Professeur agrégé HC	5	
Professeur agrégé CE	2	
MCF HC	12	
MCF CE	7	
PR 1 ^{re} CL	2	
PR CE 1	3	
PR CE 2	3	

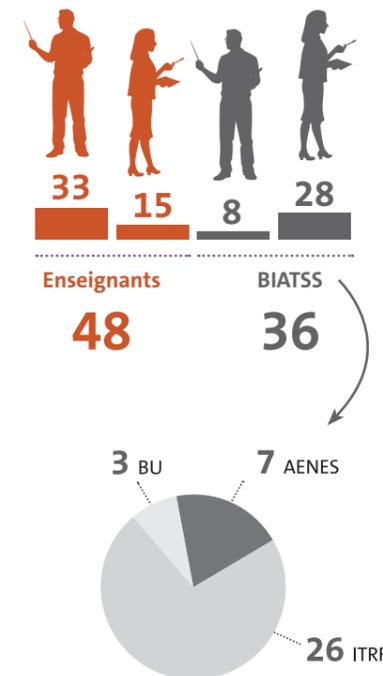


Enseignants, enseignants-chercheurs

MCF HC	78	TOTAL ENSEIGNANTS 184
MCF CE	26	
PR 1 ^{re} classe	28	
PR CE 1	35	
PR CE 2	17	

BIATSS (tableau d'avancement)

Échelon spécial IGR HC	3	TOTAL BIATSS 170
IGR HC	1	
IGR 1CL	5	
IGE HC	21	
TECH CE	10	
TECH CS	16	
ATRF P1	38	
ATRF P2	27	
Echelon spécial AAE HC	1	
AAE HC	6	
APAE	3	
SAENES CE	5	
SAENES CS	2	
ADJENES P1	22	
ADJENES P2	3	
Conservateur en chef	0	
Bibliothécaire HC	0	
BIBAS CE	1	
BIBAS CS	0	
MAG P1	6	
MAG P2	0	



BIATSS (tableau d'avancement)

Échelon spécial IGR HC	0	TOTAL BIATSS 36
IGR HC	0	
IGR 1CL	1	
IGE HC	3	
TECH CE	0	
TECH CS	4	
ATRF P1	8	
ATRF P2	10	
Echelon spécial AAE HC	0	
AAE HC	0	
APAE	0	
SAENES CE	1	
SAENES CS	1	
ADJENES P1	4	
ADJENES P2	1	
Conservateur en chef	1	
Bibliothécaire HC	0	
BIBAS CE	1	
BIBAS CS	0	
MAG P1	0	
MAG P2	1	

3. LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

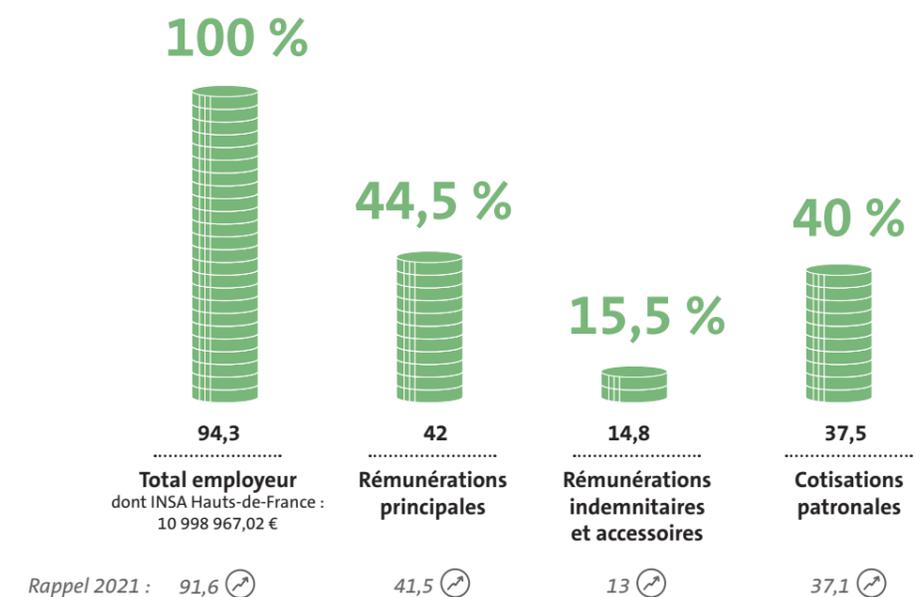


LA MASSE SALARIALE

MASSE SALARIALE BRUTE ANNUELLE CUMULÉE DES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES (HORS PRIMES) :



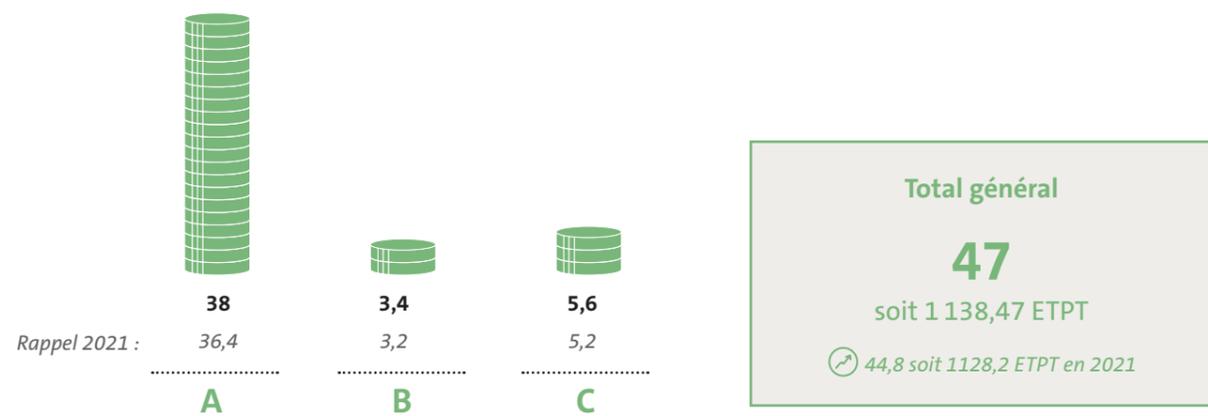
RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RUBRIQUE (EN M€) :



Rémunérations principales : traitement brut indiciaire
Rémunérations indemnitaires et accessoires : primes et indemnités, heures complémentaires, prestations sociales (SFT, télétravail, forfait mobilité durable...)

TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES

TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI PERMANENT (EN M€) (EC + BIATSS) :

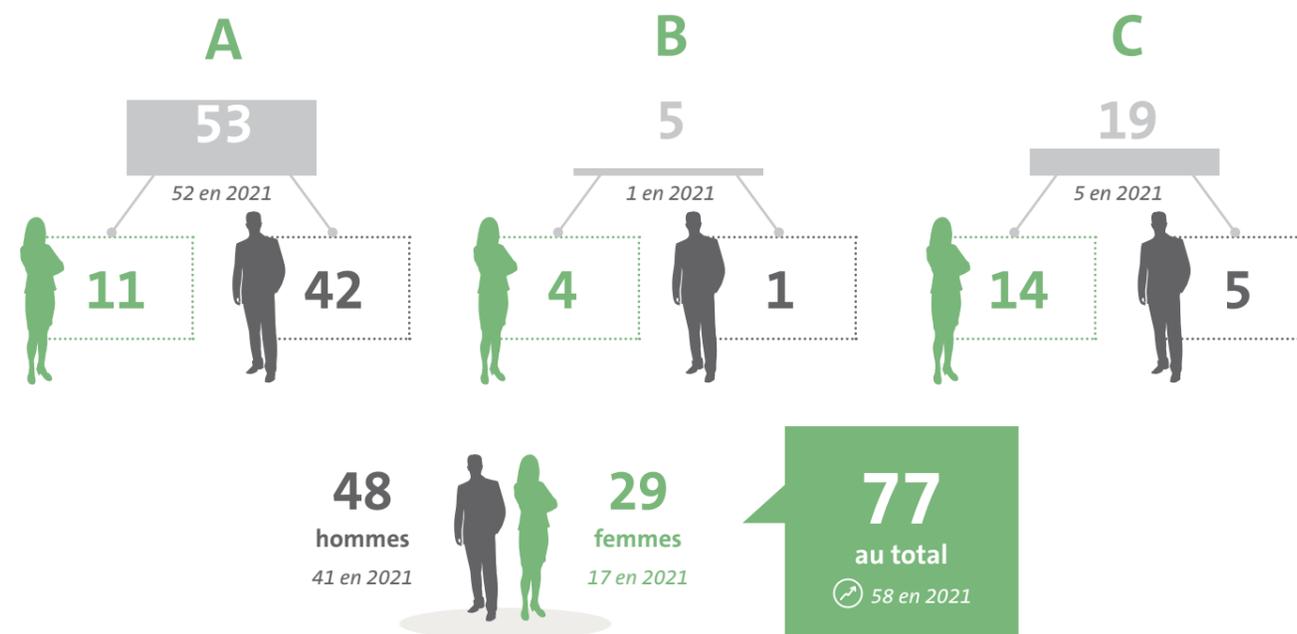


TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI NON PERMANENT (EN M€) (EC + BIATSS) :



Les valeurs en ETPT ne sont pas ici renseignées car non représentatives par rapport à la population qui perçoit les rémunérations (vacataires inclus)

NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA GIPA (EC + BIATSS) :



ANALYSE DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE FEMMES ET HOMMES TITULAIRES ET CONTRACTUELS (outil DGAFP) :

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE BRUTE EN EURO (non redressée du temps partiel)

Femme	3 052 €	écart de - 26,6 %
Homme	4 160 €	

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE BRUTE EN EURO (par équivalent temps plein)

Femme	3 129 €	écart de - 25 %
Homme	4 170 €	

LES REMBOURSEMENTS DE TRANSPORTS



Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

4. TEMPS DE TRAVAIL ET ORGANISATION DU TRAVAIL



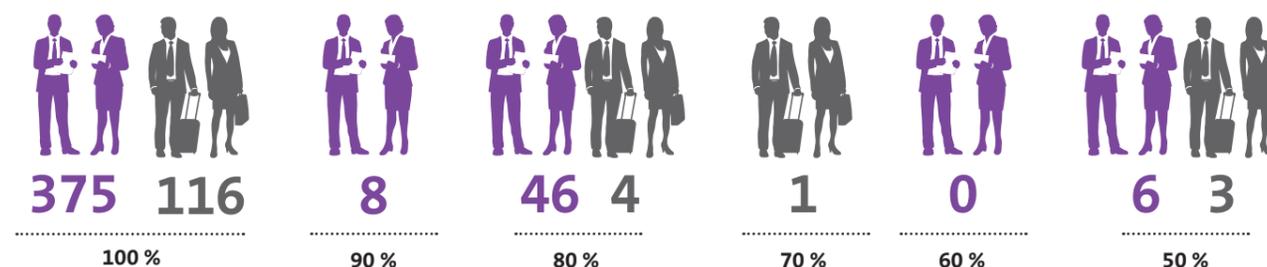
DURÉE DE TRAVAIL



BIATSS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS BIATSS EN FONCTION AU 31/12/2022 :

491
BIATSS à temps complet



12 %
des personnels BIATSS
travaillent à temps partiel
ou incomplet

Parmi les 68 personnels
concernés,
les femmes représentent
93 %

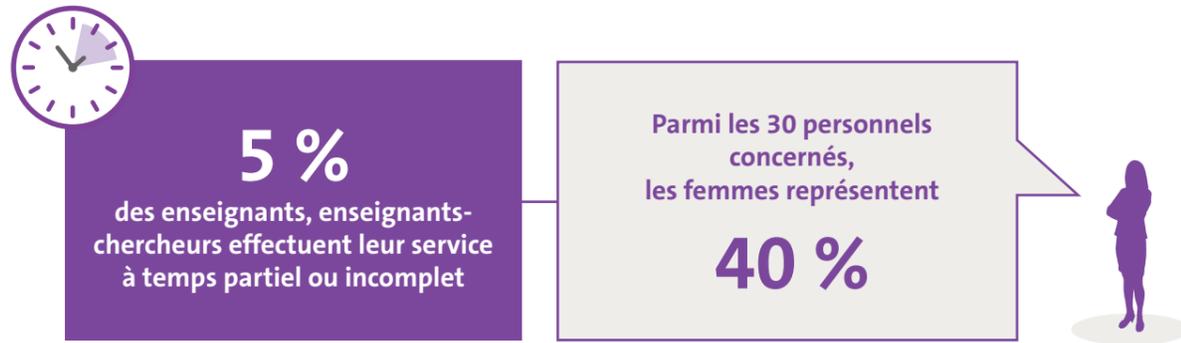


NOMBRE D'AGENTS BIATSS A TEMPS PARTIEL, PAR CATEGORIE :



ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EC/ES EN FONCTION AU 31/12/2021 :

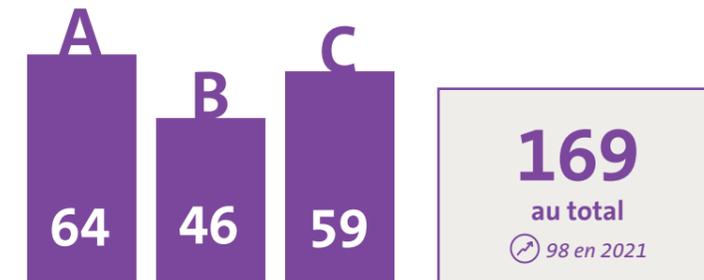


La durée annuelle légale de temps de travail effectif est de 1607 heures.
 Le temps de travail des enseignants chercheurs est consacré pour moitié aux activités de recherche et pour moitié aux activités d'enseignement (192 h équivalent TD).
 Les enseignants du second degré doivent assurer 384 h équivalent TD.
 Le temps de travail peut être complet, partiel ou incomplet.

LE TÉLÉTRAVAIL

NOMBRE D'AGENTS BIATSS EN FONCTION AU 31 DÉCEMBRE EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL (hors jours flottants dans l'année)

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



Au 01/01/2021, une charte du télétravail entre en vigueur dans l'établissement. Deux formes de télétravail possibles :

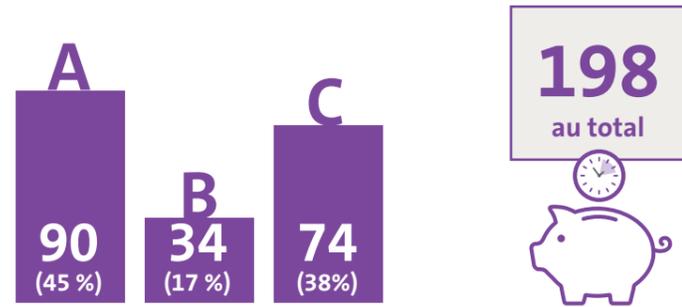
- **le télétravail régulier** : l'agent télétravaille à un ou des jours fixes définis dans un protocole
- **le télétravail flottant** : l'agent dispose d'un nombre annuel de 10 jours de télétravail flottant qu'il peut poser dans l'année.

Conformément au décret 2021-1123 du 26 août 2021, un allocation forfaitaire de télétravail est versée à compter du 1^{er} septembre 2021.

LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

NOMBRE TOTAL DE CET OUVERTS AU 31/12/2022 (BIATSS) :

• PAR CATÉGORIE

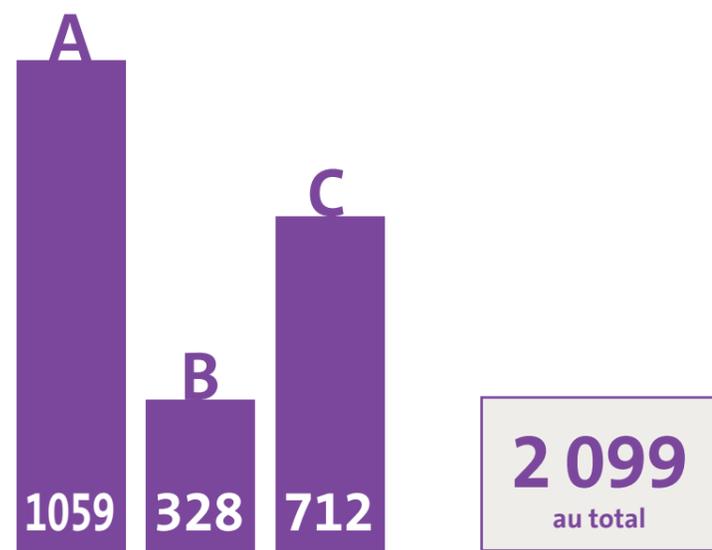


• PAR GENRE



NOMBRE TOTAL DE JOURS STOCKÉS :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



CET OUVERTS DANS L'ANNÉE :



NOMBRE DE JOURS VERSÉS DANS L'ANNÉE :



LES ABSENCES (HORS CRCT)

NOMBRE D'AGENTS ABSENTS HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

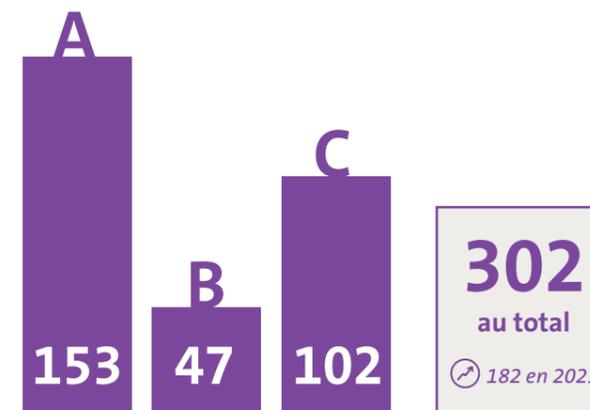


• PAR GENRE



NOMBRE D'AGENTS ABSENTS AU MOINS UN JOUR POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

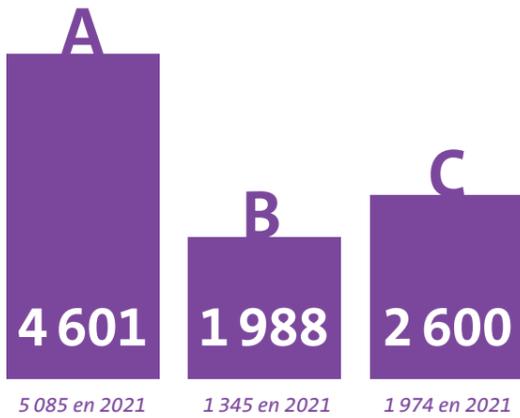


• PAR GENRE



NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



2 654
Enseignants-chercheurs
2 089 en 2021



6 535
BIATSS
6 315 en 2021

9 189
au total
8 404 en 2021

NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



592
Enseignants-chercheurs
378 en 2021



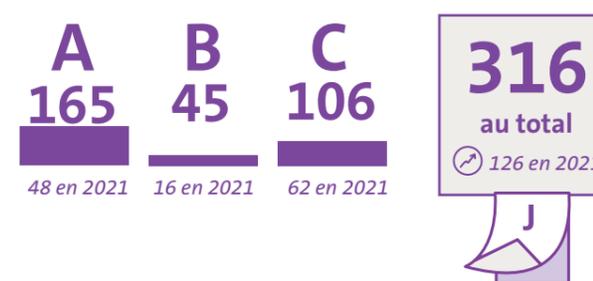
1 520
BIATSS
1 481 en 2021

2 112
au total
1 859 en 2021



NOMBRE DE JOURS DE CARENCE IMPUTÉS AUX AGENTS SUITE À UNE ABSENCE :

• PAR CATÉGORIE



316
au total
126 en 2021

• PAR GENRE



Enseignants chercheurs	41	TOTAL GÉNÉRAL 316
Enseignants du 2 nd degré	27	
Personnels de bibliothèques	21	
Personnels de l'AENES	47	
Personnels de santé et sociaux	8	
Personnels ITRF	172	

Le jour de carence ne s'appliquait pas pour les arrêts maladies dus à la COVID-19 pour l'année 2021.

5. SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



NOMBRE D'ACCIDENTS DE SERVICE, ACCIDENTS DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES... RECONNUS IMPUTABLES AU SERVICE

(Déclaration d'accident avec ou sans arrêt de travail ; agents titulaires et non titulaires)



Enseignants, enseignants-chercheurs

	Catégorie	Tranche d'âge	Nombre
Accidents service	A	60-64 ans	1
		55-59 ans	2
		50-54 ans	2
Accidents trajet	B	-	-
		C	-
		A	-
Maladies professionnelles	B	-	-
		C	-
		A	-

BIATSS

	Catégorie	Tranche d'âge	Nombre
Accidents service	A	60-64 ans	1
		35-39 ans	1
		30-34 ans	-
Accidents trajet	C	60-64 ans	2
		55-59 ans	2
		50-54 ans	2
Maladies professionnelles	A	-	-
		B	-
		C	50-54 ans

Accident de service : il faut entendre l'accident survenu à un fonctionnaire, soit sur le lieu d'exercice des fonctions, soit au cours d'un déplacement effectué dans le cadre d'une mission ou pour les besoins du service sur ordre ou avec l'accord des autorités hiérarchiques (ordre de mission).

Accident de trajet : est considéré comme un accident de trajet l'accident survenu pendant le trajet direct aller et retour entre :

- la résidence principale, (une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où l'agent se rend de façon habituel pour des motifs d'ordre familial) et le lieu d'exercice des fonctions;
- le lieu de travail et le lieu où l'agent prend habituellement ses repas, et, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

SANTÉ AU TRAVAIL

Tous les agents (titulaires, contractuels, enseignants, BIATSS....) sont concernés et bénéficient d'un suivi médical.



Le rôle du médecin du travail est principalement préventif.

Il conseille sur :

- les risques professionnels,
- l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail,
- la prévention des Risques Psycho Sociaux, du harcèlement,
- le maintien dans l'emploi...

Il conduit des actions de santé au travail, en vue de préserver la santé des agents, tout au long de leur parcours professionnel.

Les principales actions du médecin du travail ou de son équipe pluridisciplinaire, portent sur :

- des études ergonomiques et aménagements du poste de travail (en particulier sur des postes administratifs),

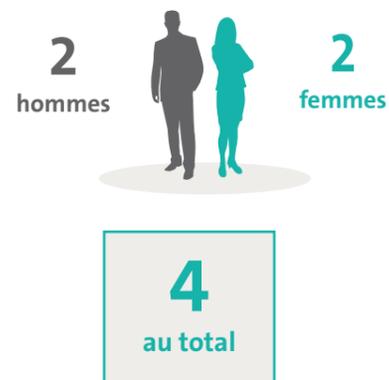
- des visites de secteur, services (connaissance des risques et pratiques de l'établissement),
- des réunions / visites / groupes de travail dans le cadre du CSA,
- une expertise dans le cadre des commissions santé.

En parallèle, le médecin du travail émet des recommandations, avis (temporaire) au vu de la situation médicale de l'agent et de ses missions. À titre d'exemple, cela concerne des aménagements d'horaire, des restrictions de ports de charge, de travaux en hauteur, la mise à disposition d'équipements ergonomiques ou la réalisation d'exams complémentaires...

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'UN TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE RECENSÉS SUR L'ANNÉE :

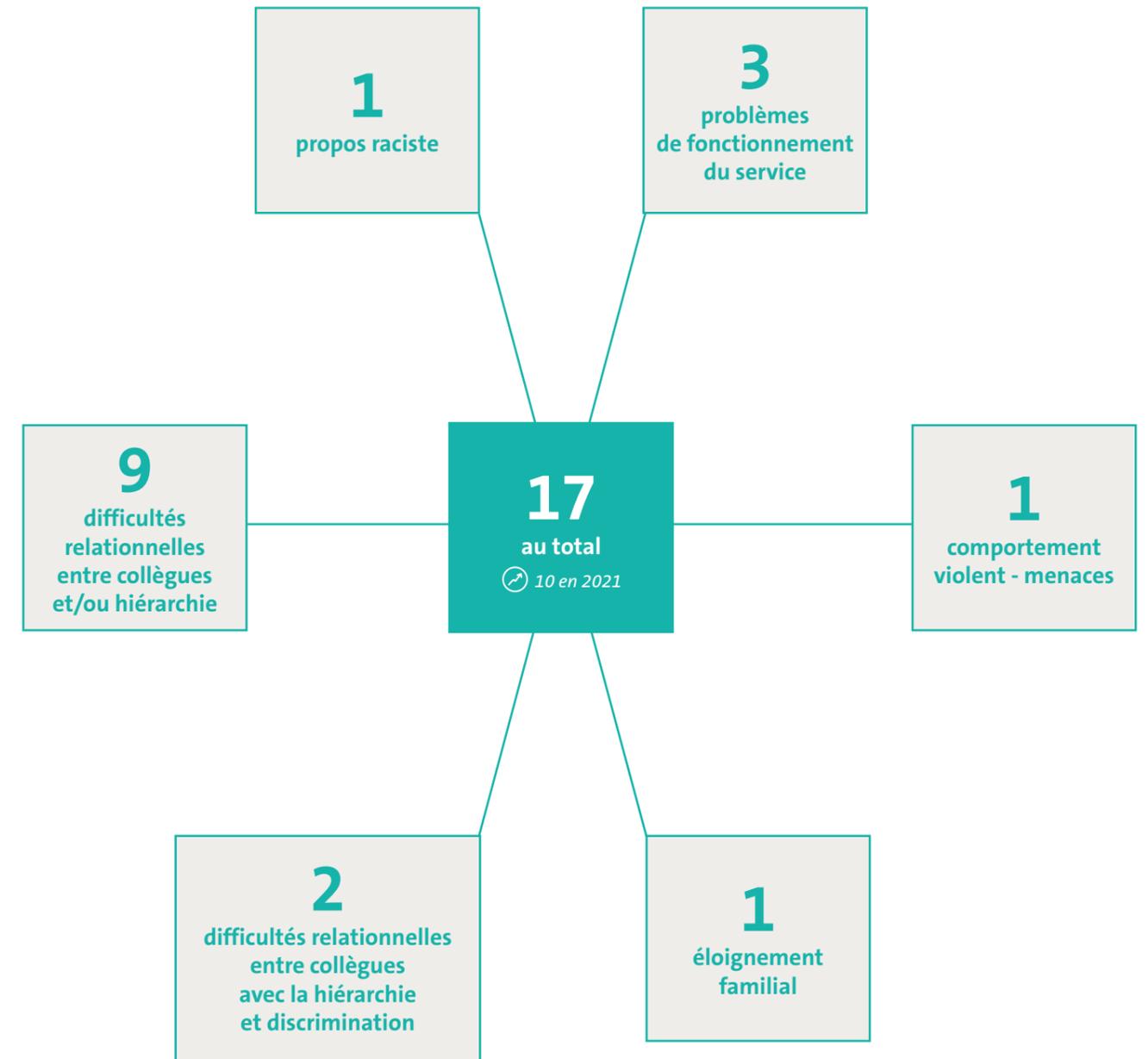
Tranche d'âge	Féminin	Masculin	TOTAL
25 - 29 ans	-	-	-
30 - 34 ans	-	-	-
35 - 39 ans	-	-	-
40 - 44 ans	-	-	-
45 - 49 ans	-	-	-
50 - 54 ans	-	-	-
55 - 59 ans	1	-	1
60 - 64 ans	2	2	4
TOTAL	3	2	5

NOMBRE D'AGENTS PLACÉS EN RETRAITE POUR INVALIDITÉ AU COURS DE L'ANNÉE :



SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NOMBRE DE SIGNALEMENTS À LA CELLULE RPS PAR TYPE D'ACTES :



NOMBRE D'AGENTS FORMÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU COURS DE L'ANNÉE :

	Nombre de personnes	Durée en h	TOTAL HEURES DÉLIVRÉES
Echaffaudage	15	7	105
CACES Nacelle	6	21	126
Habilitation électrique	21	21	847
	29	14	
Risque biologique	7	14	98
Risque chimique	12	7	84
Risque laser	1	12	67,5
	3	18,5	
Assistant de prévention	7	35	252
	1	7	
SSIAP 1	2	77	196
RAN SSIAP 1	2	21	
Formateur SST	1	70	70
MAC SST	8	7	56
SST	36	14	504
TOTAL FORMATION SÉCURITÉ	151	-	2 405,5

NOMBRE D'UNITÉS DE TRAVAIL (DUERP) :

Au 31 décembre 2022, l'établissement recense 30 unités de travail.

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
% de DUERP datant de moins d'un an	86,2 % <i>soit 25/29</i>	86,7 % <i>soit 26/30</i>	80 % <i>soit 24/30</i>	73 % <i>soit 22/30</i>	80 % <i>soit 24/30</i>	73,3 % <i>soit 22/30</i>
% de programme annuel d'actions défini	76 % <i>soit 22/29</i>	86,7 % <i>soit 26/30</i>	80 % <i>soit 24/30</i>	73 % <i>soit 22/30</i>	77 % <i>soit 23/30</i>	73,3 % <i>soit 22/30</i>

L'évaluation des risques constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. La retranscription de cette évaluation en un document unique (DUERP) ainsi que sa mise à jour régulière et au moins 1 fois/an est imposé aux établissements depuis 2001 (cf : articles R 4121-1 et suivants du code du travail).

(source : bilan SST 2022)

NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRAÇABILITÉ DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIS AU COURS DE L'ANNÉE, DONT AMIANTE :

Exposition Professionnelle à l'amiante	-	0
Exposition Professionnelle au rayonnement ionisant	-	0
Exposition Professionnelle au ROA (lasers)	-	0
Exposition Professionnelle Hyperbare	-	0
Exposition CMR (produits chimique, reprotoxique et cancérogène)	-	21 <i>(activité au LAMIH)</i>
Travail de Nuit		0
Travail cadencé		0
Port de charge		0
Bruit		0
Exposition Professionnelle "pénibilité" au-delà d'un seuil		0

6. ACTION SOCIALE



EXÉCUTION N-1 EN AE ET CP ET VENTILATION PAR NATURE DE PRESTATIONS DE DÉPENSES

	ASIU autonomie	ASIU secours	ASIU Aide aux études supérieures	ASIU Aide à l'installation	ASIU participation forfaitaire aux vacances familiales	PIM Aide aux enfants handicapés	PIM Centre de loisirs sans hébergement
Effectifs agents concernés	15 UPHF	9 UPHF	28 UPHF	1 UPHF	24 UPHF	8 UPHF 1 INSA	15 UPHF
Répartition par tranches d'âge							
Tranches d'âge de 25 à 29	-	2	-	-	-	-	-
Tranches d'âge de 30 à 34	-	-	-	1	3	-	2
Tranches d'âge de 35 à 39	-	1	-	-	2	-	4
Tranches d'âge de 40 à 44	-	-	-	-	6	3	4
Tranches d'âge de 45 à 49	-	-	12	-	10	3	5
Tranches d'âge de 50 à 54	2	4	13	-	3	1	-
Tranches d'âge de 55 à 59	4	-	2	-	-	1	-
Tranches d'âge de 60 à 64	6	2	0	-	-	1	-
Tranches d'âge de 65 à 69	3	-	1	-	-	-	-
Répartition par genre							
Femmes	12	8	21	-	17	7	14
Hommes	3	1	7	1	7	2	1
Répartition par catégorie							
Encadrement supérieur / enseignant	-	-	2 enseignants	1 enseignant	-	3 enseignants	1 enseignant
BIATSS	Cat. A	-	1	-	5	-	3
	Cat. B	4	3	10	-	10	1
	Cat. C	11	6	15	-	9	10
Montant total accordé sur l'année 2022 par prestation pour l'UPHF	5 220 €	8 650 €	22 200 €	1 500 €	5 885 €	14 230,82 €	1 014,62 €
Montant total accordé sur l'année 2022 par prestation pour l'INSA	-	-	-	-	-	2 010,48 €	-
Montant total sur l'ensemble des prestations sociales	UPHF 58 700,44 €			INSA 2 010,48 €			

7. DIALOGUE SOCIAL



LES INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT

RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS PAR INSTANCE :

TYPE D'INSTANCE	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Homme	Femme	Homme	Femme
CT	6	4	6	4
CPE	7	8	5	10
Groupe 1 ITRF (cat. A + B + C)	3	3	3	3
Groupe 2 AENES (cat. A + B + C)	2	4	1	5
Groupe 3 BU (cat. A + B + C)	2	1	1	2
CHSCT	4	0	2	2
	(+2 étudiants)		(+2 étudiants)	

L'établissement expérimental est doté d'un CT unique pour les deux établissements

NOMBRE DE SÉANCES DES INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT TENUES EN 2022 :

TYPE D'INSTANCE	Nombre de réunions
CT	5
CCP	0
CPE	0
CHSCT	2

NOMBRE DE JOURS NON TRAVAILLÉS POUR FAITS DE GRÈVE :



GLOSSAIRE

A

AC : Agent comptable

AAE : Attaché d'administration de l'Etat

ADJAENES : Adjoint administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AE : Autorisation d'engagement

AENES : Personnel de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

APAENES : Attaché Principal de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ASI : Assistant ingénieur de recherche et formation

ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

ATRF : Adjoint technique recherche et formation

B

BAP : Branche d'Activités Professionnelles

BIATSS : Personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens Service et Santé

BIBAS / Biblio. Ass. Spéc. : Bibliothécaire assistant spécialisé

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BU : Personnels des Bibliothèques Universitaires

C

CA : Conseil d'Administration

CAP : Commission administrative paritaire

CAPA/CAPN : Commission administrative paritaire académique / nationale

CCP : Commission consultative paritaire

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CE ou EX : Classe Exceptionnelle (grade)

CET : Compte épargne temps

CHSCT : Comité hygiène sécurité et condition de travail

CS : Classe Supérieure (grade)

COMUE : Communauté d'universités et d'établissements

CP : Crédit de paiement

CPE : Commission paritaire d'établissement

CPJ : Chaire Professeur Junior

CRCT : Congé pour Recherches et Conversion Thématique

CSA : Comité social d'administration

D

DGAFP : Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique

DGS : Directeur Général des Services

DIF : Droit Individuel à la Formation

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

E

EC : Enseignant-chercheur

ETP : Équivalent Temps Plein = Quotité de temps de travail sur l'année : 1 / 0,9 / 0,8...

ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé
1 agent en fonction à 50% sur 1 an = 0,5 ETPT
1 agent en fonction à 50% sur 6 mois = 0,25 ETPT

EC/ES Enseignant-chercheur/Enseignant du second degré

EX ou CE : Classe Exceptionnelle (grade)

F

FC : Formation continue

FI : Formation initiale

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

H

HC : Hors Classe (grade)

I

IGE : Ingénieur d'études de recherche et formation

IGR : Ingénieur de recherche et formation

INSA : Institut national des sciences appliquées

L

LA : Liste d'aptitude

M

MAG : Magasinier des bibliothèques

MCF : Maître de Conférences

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

P

P1 : Principal 1 (grade)

P2 : Principal 2 (grade)

PAST (MCF) : Maître de conférences associé à temps partiel des universités

PAST (PR) : Professeur associé à temps partiel des universités

PRAG : Professeur Agrégé

PRCE : Professeur Certifié

PROF.UNIV. / PR : Professeur des universités

R

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RPS : Risques psycho-sociaux

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

T

TCH/ TECH : Technicien de recherche et formation

U

UMR : Unité mixte de recherche

UPHF : Université Polytechnique Hauts-de-France

V

VP : Vice-président

1CL : 1^{re} Classe (grade)

2CL : 2^e Classe (grade)

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Campus Mont Houy - 59313 Valenciennes Cedex 9



www.uphf.fr